

Reynon, Anne-Charlotte de Montaigu, Marie de Virieu, Marie de Chevrières, Suzanne de Loras, Elisabeth de Camus, Virginie Sauge de Saint-Maurice, Gabrielle du Sauzey de La Vénérie, Henriette de Senecé, Françoise du Lovat, Gabrielle Bollioud de Fétans, Françoise Brono, Anne de Camus, Catherine de Chaponay, Anne-Claudine du Chastelard, Marie Aymon, Claudine du Sauzey de La Vénérie, Marguerite de Laurencin, Marguerite de Lévy, Cécile Aymon, Henriette Regnel, Anne-Françoise de Montferrand, Anne de Rivirie, Antoinette Vallot, Marie Bertrand, Marguerite Vallot, Suzanne Regnaud, Marie Artaud de Saint-Mars, Elisabeth Ducret, Louise Bonaventure de Romanait de Rosay, Anne de Beck, Marie Bombourg, Catherine Champion et Marguerite de Sainte-Colombe, religieuses professes de la dite abbaye, capitulairement assemblées.

Vu les dépenses qu'elles ont faites pour les nouvelles constructions et réparations de leur église et le besoin de trouver des fonds, les déterminent d'aliéner le tènement de maisons, jardins et vignes appelé Saint-Clair, du revenu de 650 francs porté par un nouveau bail à 850 francs.

Que les sieurs Jacques Breton, bourgeois; Léonard Millanois, marchand fabricant à Lyon; Jean Desraisses, aussi bourgeois, et Jacques-Germain Souflot, architecte à Lyon, ont offert de les prendre moyennant une somme proportionnée à leur juste valeur.

Ont cru de l'intérêt de l'abbaye de donner la préférence aux offres des dits, et dans cette vue la dite abbesse leur a passé un contrat de vente sous seing privé le 16 novembre dernier, ratifié par les religieuses le 20 du même mois, approuvé et confirmé par S. E. le cardinal de Tencin,